

Organiser un rituel d'au-revoir, même à distance

Etre privés d'enterrement en cette période d'épidémie est une double peine pour les proches des défunts, il est souvent impossible de se déplacer pour se rendre à l'enterrement et le nombre de personnes autorisées à assister à l'enterrement est très restreint, pour limiter la propagation du virus ; si bien que les endeuillés sont privés des rites funéraires habituels qui aident à traverser les étapes incontournables du deuil.

Aussi voilà des suggestions proposées afin de créer une autre forme de communion, même sans se rassembler au moment des obsèques, un rituel à réaliser à distance avec les proches du défunt :

- Proposer à vos proches de vous envoyer une lettre adressée au défunt (courrier, mail, ...)
- Proposer aux enfants de faire un dessin pour le défunt
- Allumer une bougie à une heure convenue, par ceux qui auraient souhaité être présents
- Dire une prière proposée à l'avance, à l'heure des obsèques
- Chanter en hommage au défunt à une heure convenue, par ceux qui auraient souhaité être présents
- Proposer à vos proches d'écrire une prière pour former un recueil que vous utiliserez le jour des obsèques ou par la suite

Les pompes funèbres proposent en ce moment de prendre des photos, de déposer un objet, un dessin, une photo dans le cercueil, de filmer la fermeture du cercueil ou la cérémonie en huis clos ; ils sont très à l'écoute des besoins spécifiques à cette période inédite.

Les nouvelles technologies offrent des possibilités nouvelles d'être réunis à distance, même sans proximité physique.

NB :

Il est possible de reporter l'enterrement, en demandant à la mairie de la résidence du défunt s'il existe un caveau temporaire ou un terrain collectif (toute commune doit inhumer gratuitement un résident ; le cercueil sera exhumé lors d'une célébration organisée plus tard).

Une cérémonie sans cercueil sera toujours possible à organiser quand les rassemblements seront à nouveau autorisés, une grande photo entourée de fleurs pourra, par exemple, évoquer le défunt.